

Règlement Intérieur

NOTE

A l'attention du Conseil d'Administration

OBJET: Modification du règlement intérieur

Ce présent règlement intérieur propose quelques révisions par rapport à la version précédente :

- Au sein de l'article 4 : la mention « confirmer la représentation pour les collectivités : ville ou agglomération » a été ôtée.
- ♦ l'occurrence « PRES UNAM » a systématiquement été remplacée par « L'UNAM ».
- Nouvel article amendant la version précédente
 Article 6 : Comité d'orientation et de suivi de la formation doctorale.

Le Président

